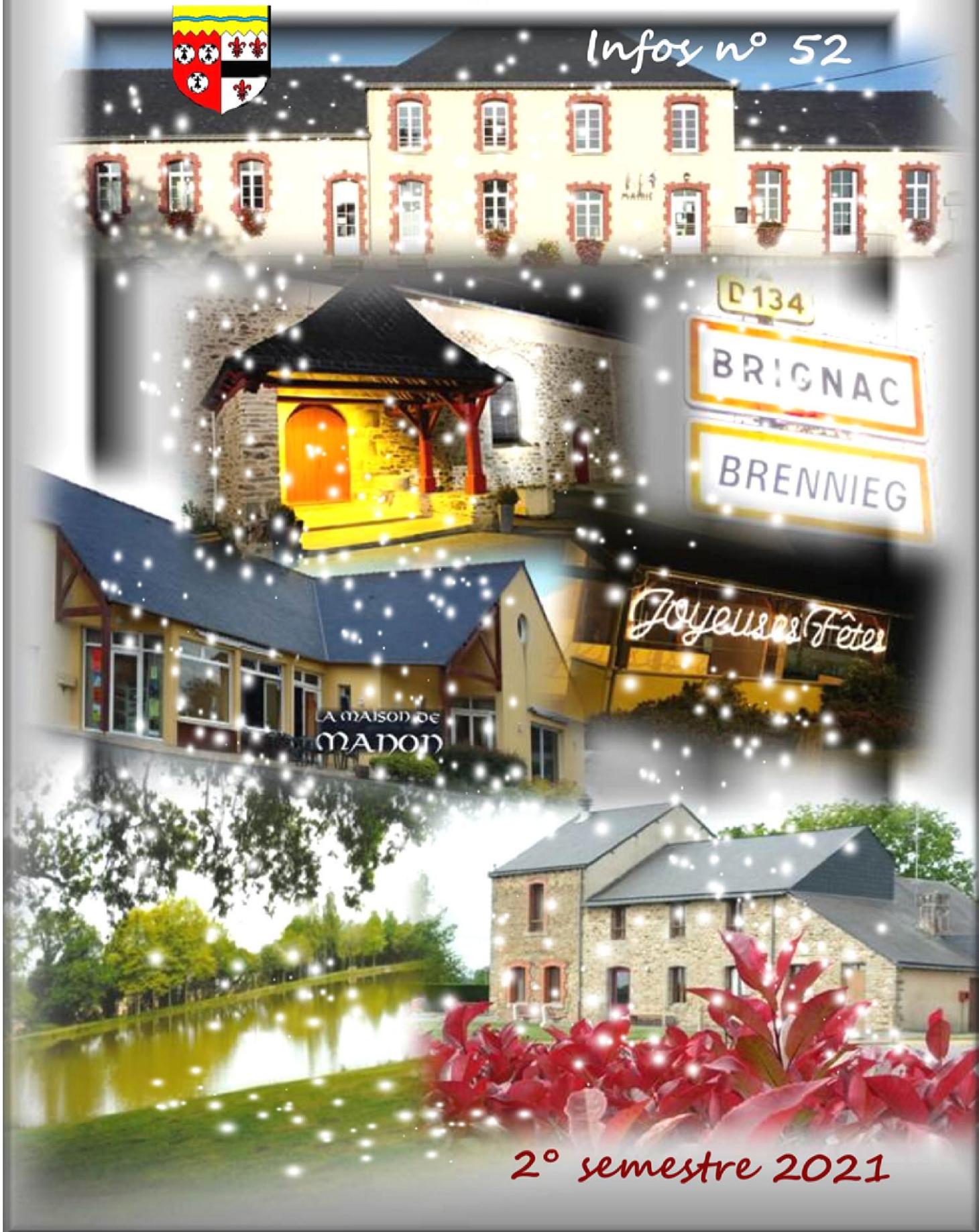


BRIGNAC



Infos n° 52



2° semestre 2021

Sommaire

Page 1	Edito
Page 2	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 4	Les Informations Communales
Page 10	Le Mot des Associations
Page 13	Les Informations Diverses
Page 24	Les Informations Communautaires
Page 25	Un peu d'Histoire
Page 35	Etat Civil 2021
Page 36	Dates à Retenir

Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,
de 14 h 00 à 17 h 30.**

 : **02.97.22.80.88**

Adresse internet :
mairie.brignac@wanadoo.fr

Site internet :
brignac.bzh

Permanence du Maire :

Le Jeudi de 9 h 30 à 11 h ou sur RDV

Permanence de la 1ère Adjointe :

**Le samedi des semaines paires
De 10 h 00 à 11 h 00 ou sur RDV**

Permanence du 2ème Adjoint :

**Le samedi des semaines impaires
De 10 h 00 à 11 h 00 ou sur RDV**



Le Maire,

Et le Conseil Municipal

Vous présentent leurs

Meilleurs Vœux

pour 2022

Edito

Chères Brignacoises, chers Brignacois

Le taux d'incidence de l'évolution du virus de la Covid-19 repart à la hausse.

Le préfet du Morbihan a pris un arrêté à compter du 24 novembre pour le port du masque dans des espaces en extérieur et dans des espaces soumis au pass sanitaire, nos enfants ont dû le reprendre à l'école.

Je ne peux donc que vous demander de continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières et la limitation des contacts.

La vaccination reste la meilleure solution face à la crise sanitaire que nous vivons. Je conseille à toutes les personnes de se faire vacciner rapidement. Par ailleurs, toutes celles et ceux concernés par la 3^{ème} dose, notamment les plus de 65 ans, doivent recevoir un rappel 5 mois après la date de la deuxième injection pour conserver la validité de leur pass sanitaire, ne l'oubliez pas.

Nos aînés ont pu bénéficier de leur repas annuel, qui cette année était encore à emporter. Celui-ci a été préparé par notre restaurant la Maison De Manon et distribué par les membres de la commission repas des aînés.

Au vu du contexte sanitaire qui s'aggrave, des dernières mesures gouvernementales, des contraintes imposées et qui risquent de se durcir, j'ai pris la décision d'annuler la Cérémonie des Vœux qui était prévue le 9 janvier 2022. Cette annulation n'est pas de gaieté de cœur mais elle est indispensable, le rôle d'un maire étant avant tout de veiller à la sécurité de ses administrés.

Les travaux prévus cette année ont été ralentis mais ils ont été réalisés dans les délais impartis.

La situation financière du Conseil Départemental étant très satisfaisante, celui-ci a fait le choix d'une redistribution. Le Président David Lappartient a proposé un soutien en faveur des communes de moins de 10 000 habitants par un accompagnement exceptionnel de 50 000 € maximum, selon des critères bien définis. Brignac a déposé un dossier.

La commune s'est s'illuminée à partir du 15 décembre et nous remercions tous les habitants qui participent également à la magie de Noël par la décoration extérieure de leur habitation.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et bienvenue dans ce monde aux nouveau-nés qui ont pointé le bout de leur nez dans notre commune.

Je vous adresse tous mes vœux de bonheur et de santé et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

*Votre Maire
Martial Le Breton*





Les Réunions de Conseil Municipal en Bref

Le 8 Juillet 2021

Absent : Néant.

Secrétaire : A. RIDARD

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- L'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 100 % de la base imposable est maintenue.

- L'entreprise GR Energies de Merdrignac est retenue pour la réalisation du changement des systèmes de chauffage des bâtiments communaux Mairie-Ecole et salle « le Verger » pour un montant de 23 792.85 € HT et l'aide du Conseil Départemental est sollicitée.

Le 5 Août 2021

Absent : F. ROUILLARD pouvoir à I. LEGLATIN - A. RIDARD pouvoir à B. DUVAL - V. JALLU

Secrétaire : B. DUVAL

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- L'entreprise EIFFAGE de Pontivy est retenue pour les travaux de voirie 2021 pour un montant de 14 849 € HT, l'aide du Conseil Départemental est sollicitée.

- L'entreprise DE KERPEZDRON de Ménéac est retenue pour les travaux de fossés pour un montant de 2 996 € HT et l'aide du Conseil Départemental est sollicitée.

Le 5 Août 2021 (suite)

- Une motion de soutien au Centre Hospitalier de Ploërmel est prise afin de soutenir fermement la demande d'investissement et d'appui des pouvoirs publics régionaux (Agence Régionale de Santé) et nationaux (CNIS) pour la mise en œuvre de ce projet de transformation de l'offre de soins du territoire de santé n°4 en Morbihan.

- Il est donné délégation aux Adjointes pour les admissions en soins psychiatriques à la demande du représentant de l'Etat.

Le 23 Septembre 2021

Absent : F. ROUILLARD pouvoir à J. TREME - I. LEGLATIN pouvoir à V. JALLU - F. MARTEIL

Secrétaire : F. JAULME

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le devis des travaux des cloches de l'église datant de 2016, a été révisé cette année à 11 489 € HT, est accepté.

- Une erreur ayant été effectuée dans le montant HT du devis des travaux de voirie 2021 le nouveau devis est accepté pour 28 849 € HT (Le montant TTC restant le même)

- La délibération en date du 05 avril 2018 est modifiée dans le sens où il faut lire : une partie du terrain communal et non une partie de la route.

Le 20 Octobre 2021

Absent : F. MARTEIL

Secrétaire : C. SORGE

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 80 % du montant HT plafonné à 62 500 €, est faite au Conseil Départemental pour des travaux de voirie concernant des routes communales.

**Les séances du Conseil Municipal sont publiques
Tout citoyen intéressé peut y assister
Par ailleurs, le registre des délibérations est
consultable en Mairie**



Les Informations Communales

Les Travaux Divers

Cette année les travaux ont pu reprendre quasi normalement comparés à l'année dernière.

En ce qui concerne la voirie, deux tronçons de route ont été réalisés. La route allant de Coëfféro à la RD 134 a été refaite en tri-couche, et une partie de la route de Folleville a été réalisée en enduit superficiel et revêtement tri-couche. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE de Pontivy et subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 9 939.60 €.

Les fossés ont été curés de la Ville Serein à la RD 134 par l'entreprise DE KERPEZDRON de Ménéac et subventionnés par le Conseil Départemental pour un montant de 1 198.40 €.

Pour le programme de voirie 2022, les routes retenues sont celle allant de la Ville Serrein à la RD 134 en bitume fluxé et celle allant de la Corbinais aux Fougerêts en tri-couche.

Les travaux engagés pour l'agrandissement du parking de l'étang de la Maladrerie, réalisés par l'entreprise DESLANDES TP de Ménéac, sont maintenant en grande partie terminés.



L'aire de stationnement pour les camping-cars a été réalisée tout comme l'accès pour les pompiers protégé par une barrière spécifique installée par nos soins. Seul reste l'aménagement paysagé du talus à effectuer.

les anses et le noyau renforcés



A l'église Saint Barthélémy, les cloches Julie et Constance, sont de nouveau en place et peuvent faire entendre leurs tintements après de gros travaux de rénovation et de modification des systèmes de balancier.

mouton et brides changés



Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BODET de Trémentines et subventionnés par le Conseil Départemental pour 4 021.15 €.

la descente de Julie



les anciens moutons et battants



la descente de Constance



*Retrouvez
Julie et Constance
dans « Un Peu d'Histoire »
page 30*

Dans un souci d'économie d'énergie, les luminaires de types néons, de l'école et une partie de ceux de la mairie ont été remplacés par des dalles leds, les derniers seront remplacés en 2022.

Lors des dernières élections un double scrutin était organisé, un deuxième isolement devait donc être acheté, c'est pourquoi nous en avons profité pour acquérir un isolement adapté aux Personnes à Mobilité Réduite afin de respecter les normes d'accessibilité.

Pour les prévisions de travaux sur 2022 outre la voirie, le remplacement des systèmes de chauffage de la Mairie-Ecole sont toujours d'actualité. Le devenir de la maison Raffray rue des Vieux métiers sera décidé. La rénovation des murs du cimetière et de celui du parking de la mairie devrait être engagée.



Commémoration du 11 novembre 1918

11 novembre 2021, 103ème anniversaire de la fin des combats et de la paix retrouvée. Nous célébrons l'arrêt des combats d'une guerre déclenchée en 1914 et qui devait se terminer quatre ans plus tard. Quatre ans d'horreur, de morts, de meurtrissures et de sacrifice.

Comment parler de victoire lorsque l'on sait que cette guerre a définitivement démontré à l'humanité que le progrès technique et industriel auxquels elle faisait confiance pour l'amener vers le bonheur pouvait être aussi le moyen de tuer, de mutiler, de détruire plus loin, plus vite et plus fort.

La « Grande Guerre » ne fût pas la « der des der » comme se l'étaient jurés les Poilus revenus de

l'enfer des tranchées, « plus jamais ça » clamaient ils. Les traités signés avec l'Allemagne vaincue portaient en eux les germes de la Seconde Guerre mondiale, vingt ans après la même tragédie recommençait.

Lucide au soir du 11 novembre 1918, Georges Clémenceau aurait confié au général Mordacq : « *Nous avons gagné la guerre et non sans peine. Maintenant il va falloir gagner la paix, et ce sera peut-être encore plus difficile.* » Il parlait vrai.

A Brignac, une trentaine de personnes était rassemblée dans le respect des gestes barrières, pour accomplir le devoir de mémoire envers tous ceux qui, par leur courage et par leur engagement, ont défendu les valeurs de notre Nation, de notre République.



Le dépôt de cette gerbe est le symbole de la reconnaissance de notre commune.

Martial Le Breton, Maire a déposé la gerbe en hommage à tous les Morts pour la France, en particulier pour nos Brignacois.

Puis dans son discours il a rappelé : « *C'est à travers des journées de mémoire comme aujourd'hui que nous rendons hommage à notre passé et que nous construisons notre avenir. La Grande Guerre comme elle était appelée, entrainera la mort d'environ dix millions de personnes, civils et militaires, vingt millions de blessés et un million quatre cent mille soldats français perdront la vie au cours de ce conflit. Nous sommes réunis pour nous souvenir de ces hommes qui ont donné leur vie pour la France et depuis 2012, l'hommage du 11 novembre*

s'étend à tous les morts pour la France des conflits anciens ou actuels, qu'ils soient civils ou militaire. Pensons en cette journée à tous nos soldats qui sont morts en OPEX.

Je voudrais pour terminer exprimer toute ma fierté de savoir que la France a pu par le passé et peut encore aujourd'hui compter sur des hommes et des femmes pour assurer la sécurité de tous les français »

Merci à Michel, notre porte-drapeau, à Michel ancien combattant et à nos amis pompiers fidèles à notre commémoration.

La cérémonie s'est terminée par le pot de l'amitié en extérieur.



Repas des Aînés

Le repas communal offert aux aînés, aux conseillers municipaux et au personnel communal a eu lieu le dimanche 26 septembre.

En raison des mesures sanitaires à respecter, la commission « repas des aînés » a préféré comme l'an dernier, privilégier le repas à emporter qui pouvait être partagé avec famille et amis. Il aurait été inconcevable de ne pas en faire profiter celles et ceux qui n'ont pas le pass sanitaire et qui de ce fait n'auraient pas pu participer à celui-ci.

67 repas ont été préparés par la Maison

de Manon et distribués en extérieur par les membres de la commission sous l'œil bienveillant de nos restaurateurs Nicolas et Mickaël.

Cette année aucun « petit jeune » de 65 ans n'est venu augmenter le nombre de nos aînés !

Nous espérons et souhaitons que l'année 2022 soit propice aux retrouvailles.

Retenons la date du **25 septembre 2022** pour retrouver la convivialité de notre repas dans une ambiance festive.



Prenons toujours soins de nous et des autres en respectant les gestes barrières (Masque, lavage des mains et distanciation)

*Les membres de la Commission vous souhaitent
De Bonnes Fêtes de Noël
Et vous présentent
Leurs Meilleurs Vœux pour 2022*



Maison de Manon

Fermeture :
Le jeudi 23 décembre au soir

Réouverture
Le jeudi 6 janvier au matin



Joyeux Noël et tous nos Meilleurs Vœux pour 2022

L'Ecole Marie-Louise GASTARD

Vingt élèves de maternelles et CP ont repris le chemin de l'Ecole très enthousiastes le jeudi 2 septembre, encadrés par Armelle Ridard assistée de Nathalie Thébaud, puis est arrivée une autre élève en moyenne section début novembre. A Saint Briec de Mauron, l'école de la Ville aux Oies compte dix-huit élèves du CE1 au CM2 avec une nouvelle enseignante : Solange Le Brevet. Ce qui fait trente-neuf élèves au sein du RPI Brignac-Saint Briec de Mauron : un bel effectif est atteint dans le regroupement pédagogique de nos deux communes.

Dans les deux écoles, le protocole sanitaire a continué d'être appliqué avec rigueur pour se protéger et protéger les autres... Effectivement, les gestes barrières sont de mises pour les élèves et les adultes dans les écoles avec quatre niveaux d'exigence maintenant. Le rituel du matin avec le lavage des mains et la prise de température en arrivant à l'école est rassurant pour tous. A cela s'ajoute, un renforcement quotidien d'aération des locaux, de nettoyage et désinfection des surfaces (sols, tables, chaises, poignées de portes...).

Depuis la fin septembre jusqu'à la mi-juin 2022, les élèves bénéficient de séances de musique tous les quinze jours, le jeudi matin pendant quarante-cinq minutes, dispensées par un professeur de l'Ecole de Musique de Mauron « Créa'Son ». Cette intervention choisie par l'Ecole, est mise en œuvre et financée par le PEL (Plan Educatif Local) volonté politique de Ploërmel Communauté pour l'enfance.



En septembre, retour au jardin de l'Ecole afin de récolter quelques légumes et fruits pour le traditionnel marché d'Automne qui s'est déroulé le samedi 2 octobre où des élèves ont joué aux vrais marchands avec beaucoup de plaisir.



En octobre, semaine du goût a permis aux élèves de lire, réaliser et déguster des recettes culinaires : compote, gâteau, soupe et tarte à base de pommes et citrouilles. Ce furent de belles expériences pour émoustiller les papilles de ces jeunes enfants qui parfois ont un a priori. Ils ont ainsi découvert d'autres goûts et exprimé leurs avis.

En novembre, l'automne s'étant déjà manifesté, une sortie à l'étang de la Maladrerie a initié les élèves à l'observation des caractéristiques des arbres et des feuilles en cette saison. Ils ont ainsi ramassé des feuilles, ont appris du vocabulaire pour acquérir des connaissances plus étendues sur les arbres et mieux comprendre le monde vivant.



Sortie à l'étang



Festival Cinéma



Les élèves ont participé au festival Combat mené par le Cinéma Beaumanoir à Josselin en partenariat avec les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale, sur une semaine. Pour se faire, ils se sont rendus au cinéma en car où ils ont visionné quatre courts métrages. En classe, un travail d'exploitation sur ceux-ci, a sensibilisé les élèves sur la réalisation d'un film d'animation, a développé la compréhension des histoires et l'expression des sentiments auxquels il faut attribuer beaucoup d'intérêts pour le développement de leur bien-être.

Enfin, en cette période de fêtes, les élèves auraient dû participer à l'arbre de Noël prévu dans la salle « Le Verger » à Brignac le jeudi 16 décembre à 18h30 en présence de leurs parents, grands-parents et élus.



Mais le contexte sanitaire s'étant dégradé, il a fallu y renoncer pour le bien de tous.

Toutefois, pour marquer ce temps fort, les élèves du RPI ont pu quand même aller au cinéma de Ploërmel en respectant le protocole sanitaire de celui-ci. Le midi, chaque classe est retournée dans son école pour prendre le repas de Noël, et l'après-midi le Père-Noël a fait une halte à L'école de Saint Briec de Mauron à 14h, et à 15h à l'école de Brignac, pour rencontrer les élèves et les entendre dire des poèmes et chants de Noël. Ce personnage tant aimé des enfants a sorti de sa hotte, des cadeaux et des friandises offerts par les deux municipalités, qu'il a distribués à chacun d'entre eux, pour leur plus grand bonheur.



Continuez de prendre soin de vous et de votre famille...



Et belles fêtes de fin d'année



Le Mot des Associations

La Société de Chasse

Une année se termine et c'est le moment de parler de notre société et de nos activités. Cette année a été un peu moins contraignante que l'année 2020 au niveau sanitaire, mais il ne faut pas baisser la vigilance.

Remerciements aux propriétaires terriens qui nous autorisent à chasser sur leurs terres, bois et landiers...

L'ouverture de la saison est effective depuis le 19 septembre 2021 avec les deux premiers dimanches en battues organisées, donc la chasse individuelle n'a débuté que le 03 octobre.

Au cours de ces battues, trois chevreuils ont été prélevés, pas de renard (1 seul a été repéré donc pas une grosse quantité sur le terrain).



La période de chasse du lièvre (en battues également) a débuté le 17 octobre pour se terminer le 05 décembre, aucun prélèvement à ce jour.

Le lapin est de moins en moins présent au fil des années sur certains secteurs.



La chasse du petit gibier à plumes n'est possible qu'avec des lâchers fréquents, pour espérer conserver quelques chasseurs sur la commune....



Cette saison deux nouveaux adhérents sont entrés dans la société, ce qui permet d'équilibrer à peu près l'effectif.

La saison se terminera le 28 Février 2022.

Le **dimanche 6 mars**, c'est le repas des chasseurs (à emporter) qui nous l'espérons sera possible cette année avec des conditions sanitaires favorables.

Nous comptons sur vous nombreux pour cette rencontre, les tickets de réservation seront vendus à partir de fin Janvier jusqu'à fin Février par les chasseurs, pour conserver une bonne entente entre l'habitant, le chasseur et son chien.

La composition du bureau reste la même et est maintenue cette saison...

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous



Les Marchous d'Brigna

Après cette année encore difficile, les Marchous ont tout de même repris la route sur nos chemins dans la bonne humeur !

Cette année, toutes nos manifestations ont été annulées afin de tous nous protéger contre ce terrible virus.

Soyez toujours vigilant car la Covid est encore là, c'est à chacun de faire

de son mieux afin de se protéger et de protéger les autres.



Vous aimez la pratique de la marche « en loisir », découvrir notre belle campagne, la rencontre des autres, venez nous rejoindre. Inscription à notre rendez-vous du samedi matin, 9h30 parking de l'église, adhésion annuelle 12€.

Les Marchous vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches pour des moments chaleureux et réconfortants.



Le Club des Genêts d'Or

Suite à l'assemblée générale du 18 juin (après avis et conseil des services préfectoraux), les activités du club ont repris le mercredi 17 novembre en présence d'une dizaine de participants.



Les rencontres ont lieu tous les 15 jours le mercredi après-midi de : 14 h à 18 h, la cotisation annuelle est de 20€.

Venez nombreux nous retrouver afin de partager des moments de bonne humeur et de convivialité, autour d'activités diverses et variées.



Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes Fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos Vœux pour 2022.

L'Amicale Laïque

Pour accueillir les parents le jour de la rentrée avec leur(s) enfant(s), un café-parents a été proposé dans la cour de l'École en respectant les gestes barrières, pour permettre à tous de se retrouver et de créer du lien avec les trois nouvelles familles. Ce moment convivial a été apprécié par les parents et les enfants pour échanger sur la rentrée et les enjeux de l'école.

En cette rentrée, l'association composée des parents et amicalistes tous bénévoles et dynamiques a repris ses missions habituelles telle que la gestion logistique et financière de la cantine. Pour la période de septembre à

décembre, l'Amicale a financé des abonnements à des livres, l'achat d'une enceinte Bluetooth, l'achat de livres pour Noël, une sortie au cinéma de Josselin, des ingrédients pour les ateliers de cuisine.

Le samedi 2 octobre, se déroulait notre traditionnel marché d'Automne sous une pluie battante, en respectant les gestes barrières.



Les courageux visiteurs s'étaient mis à l'abri sous le préau où étaient disposées les tables avec les nombreux légumes, fruits et compotes apportés en grandes parties par des parents, des amicalistes et des sympathisants de l'Ecole. Une quinzaine d'enfants présents ont tenu leurs étals et ont très bien vendu.



Les membres du bureau remercient toutes ces personnes qui apportent leur soutien d'une manière ou d'une autre pour que l'Ecole du village perdure avec ses projets pour les élèves.

Les membres de l'association ont aussi participé au Marché de Noël qui a eu lieu le vendredi 3 décembre de 17h à 19h à l'Ecole de Saint Briec de Mauron sous le préau. Et là encore, le temps n'était pas clément mais malgré tout, une bonne fréquentation qui reflète l'attachement à nos Ecoles rurales.

Enfin, cette année encore, il n'y aura pas eu l'arbre de Noël à Brignac, le jeudi 16 décembre, en raison des conditions sanitaires qui se sont aggravées en cette fin d'année

Très Bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous



Informations Diverses

Salle « Le Verger »



Les Tarifs de Location

Type de location	Personnes de la Commune		Personnes Hors Commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas du midi	105.00 €	130.00 €	133.00 €	166.00 €
Repas du soir	126.00 €	152.00 €	160.00 €	194.00 €
Journée	166.00 €	207.00 €	209.00 €	262.00 €
Lendemain midi	34.00 €	39.00 €	45.00 €	51.00 €

Noël 24 & 25/12	315.00 €	347.00 €
Jour de l'An 31/12 & 01/01	315.00 €	347.00 €
CAUTIONS Pour toutes les locations	207.00 € & 80.00 €	207.00 € & 80.00 €

RAPPEL :

Les familles résidant sur la commune de Brignac bénéficient « d'une » location au tarif « commune » par année civile, au-delà sera appliqué le tarif « Hors commune ».

l'Etang de la Maladrerie



Balade

détente



Espace verdoyant propice à la détente, à la promenade, à l'oisiveté, équipé de tables prêtes à vous accueillir pour un pique-nique champêtre et aire de stationnement camping-car.



**Aire de stationnement
Camping-car**



Cimetière & Columbarium

Tarif des Concessions

Cimetière	30 ans	50 ans
	108.00 €	153.00 €



Columbarium	10 ans	20 ans	30 ans
Cavurne (4 places)	300 €	550 €	750 €
Case monument (2 places)			

Redevance Ouverture – Fermeture Cavurne ou Case	100.00 €
Dépôt des Cendres au Jardin du Souvenir	25.00 €

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles après renseignements pris en Mairie.

Chenil Service

Nous vous informons que la commune a souscrit un contrat de fourrière animale auprès de la société Chenil - Service qui dispose de tous

les moyens utiles pour la récupération des animaux sur la voie publique, leur hébergement et la recherche des propriétaires.

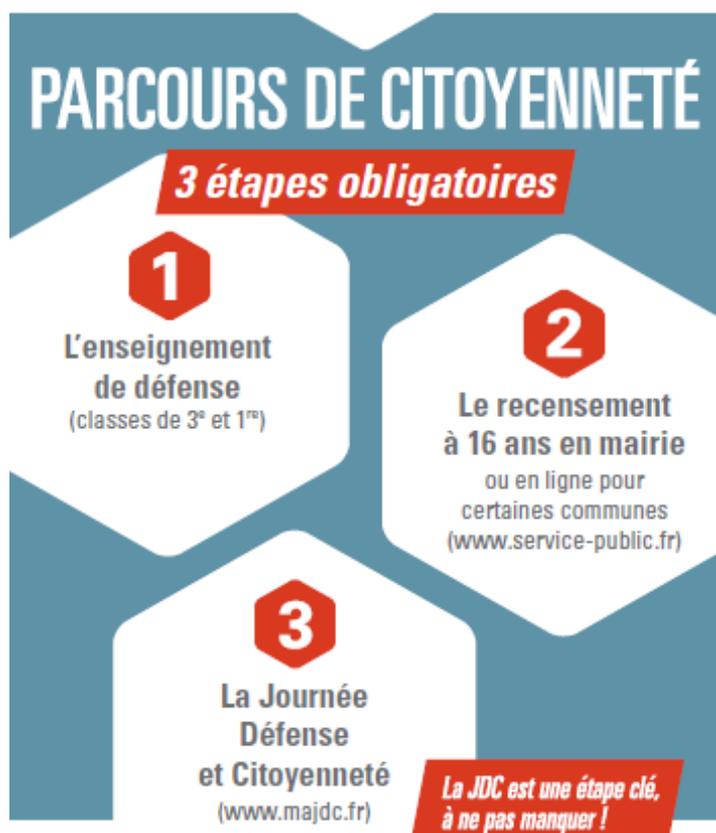
Si vous trouvez un animal en divagation, prévenez la Mairie qui est l'interlocuteur pour avertir la société Chenil-Service, les appels de particuliers n'étant pas pris en considération.



Le Recensement Citoyen

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons,
dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

POURQUOI ?

Le recensement citoyen est obligatoire, cela permet :

1/ D'obtenir une attestation de recensement qui est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou à un concours soumis à l'autorité publique en France.

2/ D'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), y participer est obligatoire pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...) ou à un concours soumis à l'autorité publique.

3/ D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

COMMENT ?

A la mairie du domicile.

Pour effectuer cette démarche, il faut produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact seront aussi demandés.

Bacs Verts et Jaunes

Le SMICTOM a mis à disposition de tous les foyers des bacs pour récupérer les ordures ménagères. Trop de bacs restent encore sur la voie publique bien après le jour de la relève.

RAPPEL

Ceux-ci doivent être déposés aux endroits indiqués pour la collecte par les camions-bennes.

Ils doivent être déposés la veille au soir et remisés sur le terrain de leur propriétaire impérativement le soir de la collecte.

Ils n'attendent qu'un peu de courage de la part de ceux-ci afin de respecter ces consignes.

A cela plusieurs raisons :

- Même pucés, ces bacs peuvent disparaître ;
- **En bordure de route, ils sont un danger pour la circulation ;**
- Ils peuvent recevoir des déchets ne vous appartenant pas
- Et bien d'autre encore...

L'Élagage

Considérant que les branches des arbres et haies plantées en bordures des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière, que la conservation même des voies.



Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m.

Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur les voies communales.

Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure

Un Nouveau Logo pour le Smictom

Le Smictom Centre Ouest est la collectivité publique qui a en charge la collecte des ordures ménagères, les déchèteries, la collecte sélective et le tri du bac jaune, la collecte du verre... mais aussi le traitement de plus de 50 000 tonnes de déchets produits annuellement.

Pour inciter à mieux trier et moins produire de déchets, le Smictom se dote à partir du 1^{er} janvier 2022 d'un nouveau logo et d'une nouvelle communication, plus colorée, plus vivante et complètement élaborée en interne.



Le logo reflète l'idée d'économie circulaire à travers son cercle de 3 couleurs. Celui-ci forme, avec le demi-cercle apposé à sa gauche, le mot « CO », pour « Centre Ouest ». Le symbole à l'intérieur du cercle fait directement référence à l'hermine bretonne et à l'ancrage du Smictom au territoire.

Les nouveaux supports ont été conçus de façon à être **plus pratiques** et **plus lisibles**.

Vous pourrez par exemple dès à présent télécharger votre calendrier de collecte personnalisé pour votre rue sur le site www.smictom-centreouest35.fr



La lettre d'information évoluera également pour vous offrir des contenus informatifs mais aussi des conseils utiles au quotidien et sera déclinée dans une rubrique que vous retrouverez régulièrement dans votre magazine communal.

Programme Breizh Bocage

Le SMGBO est engagé dans le programme Breizh bocage depuis plusieurs années maintenant.

Les multiples fonctions du bocage dans la protection de la ressource en eau ne sont plus à démontrer et c'est pourquoi la réalisation de nouveaux aménagements bocagers constitue une action phare sur le territoire.

Les différentes étapes :

Réalisation d'un diagnostic : action à l'échelle du parcellaire agricole (état des lieux).

Proposition d'un schéma de plantation :
Choix des essences locales et validation du projet de plantation

Travaux

Automne : Sous solage ou talutage
Hiver : Plantation et pose du paillage
Été : Entretien de la plantation

Qui est éligible ?

Le programme Breizh bocage est destiné aux agriculteurs.

Les efforts de plantations sont concentrés sur les différentes zones prioritaires vis à vis de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et pour la reconstitution du maillage

bocager.

Les agriculteurs ayant contractualisé une MAEC depuis la campagne 2015 (même hors zones prioritaires) sont éligibles au programme.

Programme Plantons

En France, le Fond pour l'Arbre, programme national unique dédié à la haie et l'arbre champêtre, permet de soutenir chaque année plus de 80 structures d'accompagnement à la plantation.

600 000 arbres sont plantés par an, dont 50% en Végétal local sur plus de 2000 chantiers de plantation partout en France. Il est financé par un ensemble de mécènes

et est piloté par l'AFAC Agroforesterie (Association Française de la Haie et de l'Arbre Champêtre). L'appel à projets du Fond pour l'Arbre est destiné aux structures engagées dans une stratégie territoriale de développement des arbres et haies champêtres. C'est à dire que le SMGBO se positionne pour accompagner les projets d'un public varié.

Qui est éligible ?

Agriculteurs mais aussi particuliers, communes et entreprises sont éligibles au programme si les plantations contribuent à la densification du maillage bocage.

Déclarez vos Ruches

La section régionale apicole GDS Bretagne souhaite de nouveau le concours de toutes les municipalités bretonnes afin de réussir la déclaration 2021 des ruchers de notre territoire. Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture.



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes



Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer **réglementairement** chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.



La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2021**.

Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Néanmoins, pour les personnes qui ne pourraient pas déclarer via internet, le document cerfa de déclaration est disponible en mairie.

LES TAUPES

Présentation de l'espèce :

La taupe est un petit mammifère ayant une portée de 2 à 4 embryons par an.

C'est un animal insectivore, son alimentation est composée principalement de vers de terre et de larves d'insectes dont elle consomme près de 40 à 50 grammes par jour. Elle a la particularité de signaler sa présence par des monticules de terre : les taupinières.



Taupe-Source FDGDON 56



Taupinières-Source FDGDON 56

Les Nuisances :

Les taupinières sont les principales nuisances constatées. Ces déblais de terre génèrent des dégâts préjudiciables aux :

- **activités agricoles :**
 - dégradation du matériel de fauche,
 - altération de la qualité du lait par la présence de butyriques dans les ensilages
 - incidences sur la qualité des récoltes (pois, haricots, ...)
- **espaces verts :**
 - dégâts sur le matériel de tonte,
 - impact esthétique

La lutte :

La taupe est une espèce classée « organisme nuisible » au titre de la protection des végétaux. Ce statut autorise différentes méthodes de lutte :

- le piégeage
- les appareils pyrotechniques ou à détonation
- le gazage (PH3) (réservé aux applicateurs agréés)

La FDGDON 56 propose des sessions de formations aux techniques de piégeage, sur une demi-journée, à destination des particuliers et des agents municipaux. Le but est d'acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir lutter de manière autonome.

Adressez en mairie.



Pièges -Source FDGDON 56

Les Fêtes de fin d'année

La Sécurité routière Nationale communiquera avec ses 2 messages habituels :

- "Quand on tient à quelqu'un, on le retient" -

Du 17 au 31 décembre 2021 (pour le grand public).

Un film grand public de 30" intitulé "Les bons mots" mettant en scène des animateurs de différentes chaînes réunis dans un seul et même spot + 4 pastilles vidéos pour les réseaux sociaux - 1700 diffusions du spot sur toutes les chaînes des 4 grands groupes TV (36 chaînes) : TF1, F2, F3, F5, Canal+, C8, Cstar, M6, W9/6TER, TMC, TFX, TF1 séries, LCI, 13ème rue, Cnews, Comédie, Discovery, MCM, etc... + diffusion

en ligne sur les sites de replay des chaînes (MyTF1, FTV, 6Play, MyCanal) - 1219 spots radio donnant la parole à 29 animateurs qui portent le message de prévention sur 13 stations : France Inter, RTL2, RTL, RMC, E1, RFM, MFM, Virgin, Chérie FM, Rires & Chansons, NRJ, Nova, TSFJazz.

Voici le lien vers le dossier dans lequel seront déposés les outils "alcool grand public" :

<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/8lg6NBlg.Zk3kkq6w>

- Campagne "Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas" -

Du 8 décembre 2021 au 11 janvier 2022 (pour les jeunes de 18/34 ans).

Un film "Sam sauve aujourd'hui ceux qui demain feront le monde" pour mettre en scène l'engagement de la nouvelle génération en 3 formats 60", 30", 15', un visuel, un spot radio Skyrock avec Laeti, 2 spots radio Fun Radio (Karel, JB+Justine), pastilles vidéos Karel, JB + Justine. Diffusion du film 60" en cinéma (1470 salles sur

l'ensemble du territoire du 8 décembre au 11 janvier) + vidéo en ligne sur les principales plateformes vidéos (sites de replay TF1, M6 et NRJ ; Youtube, Freewheel, Adot) et les réseaux sociaux : FB/Instagram, Snapchat, Tik Tok, Twitch.

Voici le lien vers le dossier dans lequel seront déposés les outils Sam :

<https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/s5slAMLB.Qqzqa8Yi>

Actions de prévention en cours

La coordination sécurité routière du Morbihan propose aux Elus Référents Sécurité Routière de mener deux actions sur leur commune :

Fêtes de fin d'année :

36 communes du Morbihan viennent de se procurer un kit (quiz, affiches, flyers...) pour tenir un stand sécurité routière lors d'un marché traditionnel, sensibiliser les directeurs de supermarché, poser des

affiches dans les différents commerces, communiquer sur le site internet de la mairie, les réseaux sociaux, les panneaux lumineux ...

Voir et être vu :

55 communes vont mener, durant l'hiver et la période sombre, une action devant les établissements scolaires, à

proximité des abris-bus, afin de sensibiliser les jeunes venant en vélo ou à pied. L'importance de cette action est de faire

prendre conscience de se faire voir par un bon éclairage du vélo, de porter des habits clairs ou des brassards rétro réfléchissants. Des actions de sensibilisation, sur le thème «voir et être vu», ont été menées, le 6

décembre 2021 par nos IDSR auprès de tous les voyageurs dans les trains en partance des gares de Lorient et Vannes.



Boue sur la Chaussée : Attention Danger

Les mauvaises conditions météorologiques ne facilitent pas les travaux agricoles notamment ensilage, labours etc. Ces activités indispensables pour la survie des exploitations engendrent quelquefois des dépôts de boues qui peuvent rendre la chaussée glissante et faire courir un risque aux usagers de la route, mais également engager la responsabilité de la personne qui est à l'origine du dépôt de boue.

Les quelques conseils qui suivent visent à éviter les accidents qui peuvent en découler.

La présence de boue sur la chaussée doit-être signalée et enlevée, par la personne responsable des dépôts de boue.

Sur les routes communales :

- **La zone dangereuse doit être impérativement signalée aux usagers de la route** afin de les inciter à ralentir
- **La pose de cette signalisation est à la charge de la personne responsable des dépôts de boue.**
- **La signalisation temporaire doit être mise en place dans les deux sens de circulation** (distance d'environ 150 mètres en amont et en aval de la zone salie).
- **La personne responsable des dépôts de boue doit procéder au nettoyage de la chaussée le plus rapidement possible**, les routes boueuses sont très glissantes.
- **La pose des panneaux de signalisation ne dégagera pas toute responsabilité de la personne qui est à l'origine du dépôt de boue**, mais la mise en garde des usagers de la route limitera les risques d'accidents.
- **En application du code de la voirie routière (article R 116-2) toute personne qui dépose sur la voie publique des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique peut-être condamnée à divers titres.**

Cette année, les travaux d'ensilages se sont déroulés pendant une période particulièrement pluvieuse et humide.

C'est pourquoi, nous adressons nos remerciements aux personnes qui ont pris soins de remettre les routes dans un état convenable.



Informations Communautaires

Médiathèque Intercommunale « Il Etait Une Fois... » MAURON

Horaires :

Lundi : 15h-18h
Mardi : 16h-18h
Mercredi : 10h30-13h et
14h-18h

Vendredi : 11h-13h et 16h-
18h

Samedi : 10h-13h et 14h-
16h30

Tarifs : Individuel Ploërmel
Communauté : 9 €
Individuel Hors Ploërmel
Communauté : 13 €
Demandeur d'emploi/ - de 16
ans : Gratuit

Expositions et Animations :

*Du 4 janvier au 11 février : « *La commedia dell'arte s'invite au carnaval de Venise* ».

- **Samedi 15 janvier** : Lecture animée à 10h30 et 11h « *Roule Galette* » et « *Le costume d'Arlequin* » en kamishibai.
- **Vendredi 21 et samedi 22 janvier** : Participation à la nuit de la lecture (programme en cours d'élaboration)
- Ateliers masques durant les vacances scolaires le mardi 8 ou le mercredi 9 février.

*Du 12 au 26 février : « *Les Korrigans animent la médiathèque* » (dans le cadre du mois du livre en Bretagne)

- **Samedi 12 février** : Lecture animée à 10h30 et 11h avec le nouveau tapis de lecture « *Cont'Breizh* » sur les Korrigans.
- **Mardi 15 février** : Spectacle de Doé « *La valise des Korrigans* » à 16h.
- **Mercredi 16 février** : Lecture numérique
- **Samedi 26 février** : Journée festive avec les Korrigans (Christophe Boncens, éditions Daendrevi...)

*Du 1^{er} au 30 mars : « *Sur un air des dessins animés des années 80* »

- **Samedi 12 mars** : Lecture animée à 10h30 et 11h. A 14h30, Blind Test sur les dessins animés des années 80 avec l'école de musique de Ploërmel Communauté.

*Du 8 avril au 3 mai : « *Jeux de mômes* » (explorez l'univers de la bande dessinée à travers des jeux) et la malle ludique « *Premiers Jeux* » (à partir de 2 ans) prêtée par la MDM.

- **Samedi 9 avril** : Lecture animée à 10h30 et 11h avec le tapis de lecture « *Cirque au village* » de la MDM
- **Lundi 11 avril** : Atelier Fabrication de Jeux de société

* **Mai** : Exposition pas encore programmée

- **Samedi 9 mai** : Lecture animée à 10h30 et 11h

*Du 7 au 30 juin : « *Arbres remarquables du Morbihan* » prêtées par la MDM. Programme en cours d'élaboration (rencontre auteur, contes, balade, conférence)

- **Samedi 4 juin** : Lecture animée à 10h30 et 11h Kamishibai « *Le loup qui aimait les arbres* ».

Suivez-nous sur la page culture du site ploermelcommunaute.bzh pour connaître le programme détaillé par mois.

Contactez-nous par téléphone au 02 97 73 57 99

ou par mail mediatheque.mauron@ploermelcommunaute.bzh



Un peu d'Histoire

Brignac, il y a 350 ans (1671)



Ils sont nés :

NOGUES Mathurin
 MINIER Mathurine
 SOHIER Jan
 SAMSON Marguerite
 MOREUL Guyonne

GROSEIL Joseph
 GROSEIL Janne
 PERRIN Pierre
 COUESBOT Robert
 SOHIER Mathurine

ESCHELART Artur
 LOHEAS Louis
 GROSEIL Guillemette



Ils nous ont quittés :

TIEL Guillaume 4 ans Kerbugan
 NOGUES Joseph 8 ans
 SOHIER Jan 3 mois
 SOHIER Ollive 6 ans
 COCHON Guillemette 50 ans Corbinaye
 MARIVIN Mathurine 8 ans
 JALET Perinne 18 ans Moulin Kergu
 GROSEIL Perinne 45 ans Ville au lop
 GROSEIL Janne 10 jours

MINIER Mathurine 7 mois
 ROUXEL Guillemette 43 ans
 NATIS Jean 20 ans Touche Chantoux
 GROSEIL Joseph 1 mois Coéfféro
 GARNOIX Janne 67 ans Ville au lop
 PIRIO Renée 80 ans
 COUESBOT Perinne 15 ans
 LOQUET Françoise 80 ans

Ils se sont unis :



BONNET Pierre - le Plessis – Brignac et SAMSON Janne
 TEMPIER Guillaume – la Touche – Brignac et SUAYE Jullienne – Kerbugan - Brignac



Brignac, il y a 250 ans (1771)



Ils sont nés :

SOIBAUT Guillaume	Vieuville	OREAL Grégoire	Ville Mainguy
PACHEUL Guillemette	Ville es Moreux	JOSSE Cécile	Kbugant
CHAUMORCEL Mary	Perquet	CERTAIN Joachim	Ville d'Héré
BOUVET Pierre	Ville Serein	TRILLART Madeleine	Corbinais
GEFFLOT Perinne	Ville es Moreux	FOLIART Bone	Foleville
SOHIER Elisabeth	Guersaude	TRAMENEUC Mathurin	Ville Serein
MOREUL Marie Magdelaine	Kbugant	CHASLES Edouard	Ville Serein
CRETAU Grégoire		PERROUET Charlotte	Ville d'Héré
MERCIER Vincent	Folleville	SAILLARD Isabelle	le Bourg



Ils nous ont quittés :

GROSEIL Julien	65 ans	Ville Serein	COIBAUT Julienne	30 ans	Ville d'Héré
BOUVET Pierre	10 jours	Ville Serein	Ecuier Messire Jean Bonaventure Hardy de Ville		
TEMPIER Julien	2 ans	le Plessis	Neuve	66 ans	le Bourg
GAULTIER Jean	84 ans	Ville au lot	TRILLARD Madelaine	19 jours	Corbinaie
THEBAUT Marie	2 ans	Corbinaie	TRAMENEUC Mathurin	1 mois	Ville Serein
COIBAUT Pierre	35 ans	la Touche	GROSEIL Joseph	75 ans	Folleville

Ils se sont unis :



SAILLART Joseph – Juridiction de la Ryaie et PORTIER Marie - Brignac
 LOHEAS Jean – Brignac et JOSSE Julienne – Ménéac
 BELAMY Guillaume – Guilliers et AUDRAN Madelaine – Beignon
 TRAMENEUC Louis – Brignac et GROSEIL Anne – Brignac
 TEMPIER Julien – Ménéac et ALI Françoise – Juridiction de la Ryaie

Brignac, il y a 150 ans (1871)

Ils sont nés :



POULIN Alexis	le Bourg	SOHIER Angèle	Ville Serin
LE GOFFE Marie	le Bourg	MERCIER Marie Joseph	Fougerêts
TEMPIER Marie	Coifférot	PERUCHOT Emée)	
GEFFLOS Théodore	la Noë	PERUCHOT Ludivine)	Ville Mainguy
CHASLES Césarine	Corbinaie	JAGU François	Ville es Moreux
ECHELARD Eléonore	le Bourg	BAZIN Anne Marie	Ville Derrée
BONNET Prosper	Perqué	GUILLOUX Eugène	Ville es Moreux
GUILLEMIN Marie Françoise	Plessis	POSNY Marie Françoise	la Noë
CADIER Eléonor	Margla	PICHONNET Jean François	Pennedeuc
GROSEIL Constance	Kbugand	GROSEIL Engèle	Coifférot
GROSEIL Anne Marie	Perqué	ALLAIN Marie Sainte	Coifférot

PEPION Ange Ville Déré
 BURET Marie la Touche
 PIEDERRIERE Marie Rose le Bourg
 JOSSE Prosper Corbinais
 MERCIER Anne Marie Fougerêts

JOUET Alfonse)
 JOUET Marie Rose) Ville es Moreux
 JOSSE Eugène le Bourg
 MORIN Constance Pennedeuc
 GRASLAND Anonyme la Noë
 HERVE Pierre Kbugand

Ils nous ont quittés :



MORIN Joseph 77 ans Margla
 LE GOFFE Marie 2 minutes le Bourg
 AMEHON Françoise 36 ans le Bourg
 LOHEAS Mathurin 46 ans Kbugant
 GEFFROS Louis 33 ans Corbinais
 GROSEIL Joseph 2 ans Kbugant
 PIEDERRIERE Joseph 31 ans le Bourg
 SAILLARD Pierre 33 ans Perqué
 RICHARD Joseph 45 ans Fougerêts
 GUILLEMIN Marie Françoise 13 jours Plessis
 GASTARD Mathurine 55 ans Kbugant
 BRIAND Françoise 50 ans le Bourg
 GUILLEMOT Marie Reine 71 ans Fougerêts
 GEFFROS Jean Marie 41 ans la Noë
 BAILLARD Jeanne 58 ans Vieuville
 GROSEIL Jean 84 ans le Bourg
 BONNET Prosper 4 mois Perqué

PERRUCHOT Emée 20 jours Ville Mainguy
 BAZIN Anne Marie 5 jours Ville Déré
 MERCIER Marie Joseph 2 mois Fougerêts
 GROSEIL Constance 3 mois Kbugant
 GROSEIL Pierre 72 ans Ville es Moreux
 PERUCHOT Ludivine 2 mois Ville Mainguy
 MOIAT Henri 6 ans la Touche
 SOHIER Angèle 3 mois Ville Serin
 MERCIER Mathurine 68 ans Perqué
 SOHIER Yvonne 68 ans Margla
 GROSEIL Jeanne 5 ans Kbugant
 GUILLEMOT Jean 72 ans Pont es Noes
 GRASLAND Anonyme né sans vie la Noë
 SEVESTRE Anne Marie 26 ans la Noë
 MORIN Constance 18 jours Pennedeuc
 PENCOLE Joseph 23 ans Ville es Moreux
 Soldat Dcd à Posens - Allemagne



Ils se sont unis :

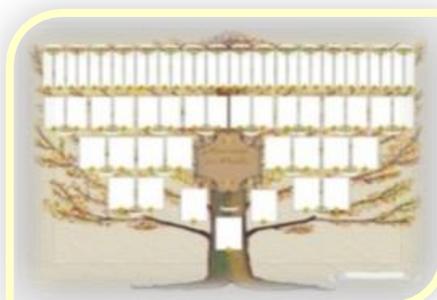
SOHIER Julien – Plessis – Brignac et CHATOUX Marie Rose - Ville au lo – Brignac
 LAURENT Jean Louis – Rennes et TRAMENEUC Marie Françoise - le Bourg - Brignac
 PICHONNET Jean Baptiste – Kbugand – Brignac et JOUHIER Marie Joseph – Ville Jalut – Ménéac
 THORON Julien – Ménéac et MERCIER Marie Joseph – Fougerêts – Brignac
 GASTARD Mathurin – Ville au lo – Brignac et GODREUL Marie Mathurine – Corbinaie – Brignac
 GERTAIN Jean Marie – Ville es Moreux – Brignac et DORE Jeanne Marie – Ville Déré – Brignac
 TEMPIER Mathurin – Margla – Brignac et AMEHONS Anne Marie – la Touche Margla – Brignac
 CRESTAUX Jean Marie – Ménéac et CRESTAUX Marie Reine – Perqué - Brignac



Vous recherchez vos lointaines racines, contactez :

Josette Trémé Gapihan

Par l'intermédiaire de Laurent à la Mairie au 02 97 22 80 88



Rétrospective Conseil Municipal « 1863 à 1866 »

Maire : COUDÉ Pierre Marie



1863

le Conseil municipal à l'unanimité priait les autorités supérieures de vouloir bien faire remplacer Melle Loidon, institutrice de cette commune, par une autre institutrice, parce que Melle Loidon ne remplissant pas convenablement ses devoirs d'institutrice, que son école était mal réglée, qu'elle ne commençait jamais son école à heure fixe et très souvent même elle renvoyait les enfants à s'en aller, disant qu'elle avait la migraine et que dans la classe les enfants s'amusaient comme dans la rue. Voilà pourquoi elle a perdu la confiance des parents, parce qu'ils voient que leurs enfants n'apprennent rien, ils ont formellement fait connaître au Conseil municipal qu'ils n'enverront plus leurs enfants à l'école de la commune à moins que Melle Loidon fut remplacée et qu'ils aimaient mieux les envoyer ailleurs. Il est fâcheux que notre commune est fait le sacrifice pour l'édification d'une maison école et de voir à la tête de cet établissement une institutrice qui ne remplit pas convenablement ses devoirs, soit par incapacité, soit par dérangement de cerveau.

Suite à l'ouragan qui a passé sur la commune le 11 novembre de l'année courante, les vitraux côté nord de la Chapelle du Rosaire de l'église ont été fortement endommagés et nécessitent une réparation immédiate évaluée à 25 f. Que le calvaire placé à l'entrée du bourg et dont le maintien au même lieu est demandé par tous les habitants de la commune se trouve aujourd'hui dans un état qui exige aussi une grande réparation évaluée à 100 f.

1864

Melle Tiannot, institutrice de cette commune avait fait une réclamation à M. le préfet le 24 décembre dernier en vue d'obtenir de ce magistrat divers travaux intéressants à la maison école. Le Conseil a trouvé qu'il y avait d'intéressant à faire :

- *Un plancher sur la place de la classe serait bien utile parce qu'elle est très humide.*
- *Une barrière à la cour et quelque terre à enlever à l'entour de la maison école, nécessite une dépense de 260 f ».*

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux de la commune de Brignac prient monsieur le Préfet de bien vouloir ouvrir le nouveau crédit de la somme de cent vingt-cinq francs pour les travaux qui ont été exécutés aux vitraux de l'église et au calvaire de la commune de Brignac.

Monsieur le sous-préfet demande que le traitement du garde champêtre de ladite commune soit augmenté pour l'année 1865 d'une somme de 115 f. qui reste en excédant de recette sur le budget. Le conseil après en avoir délibéré est d'avis à l'unanimité de ne lui voter que son traitement de 65 f. le conseil désirait bien que cette somme de 115 f. soit employée pour extraire des matériaux pour les chemins ordinaires de la commune.

Extrait du budget :

RECETTES ORDINAIRES		DEPENSES ORDINAIRES	
Taxe sur les chiens	22.00 f	Traitement du secrétaire de mairie	90.00 f
Evaluation en argent des prestations en nature	860.40 f	Salaire du garde champêtre	65.00 f
Rétribution scolaire des instituteurs communaux	144.00 f	Traitement de l'institutrice	400.00 f
Centièmes spéciaux de l'instruction primaire	58.48 f	Fêtes publiques	15.00 f

1865

Installation des membres du Conseil municipal nouvellement élus.

*COUDÈ Pierre Marie - CHASLES Pierre – MÈNAGÈ Benjamin – JOSSE Pierre – BONNET Pierre -
CADIER Eléonore – GEFFROS Jean-Marie – ANDROUET Joseph – PICHONNET Jean-Baptiste –
MÈNAGÈ Henry – LARELLE Joseph*

Maire : COUDÈ Pierre Marie - Adjoint : JOSSE Pierre Marie

Les membres du Conseil municipal prêtent individuellement le serment prescrit à l'article 14 de la Constitution.

« Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur »

Le Conseil émet un avis favorable pour une gare à la Brohinière qui serait d'une grande utilité sur notre commune et en même temps pour le pays.

1866

Monsieur le Président ouvre la séance et dit au conseil qu'il avait à délibérer sur l'instance en partage de terre vaine et vorgine dépendant de la commune située aux dépendances du village de la Ville Serein introduite devant le tribunal de Ploërmel.

Le conseil après mûre délibération a été d'avis d'autoriser purement et simplement le Maire à intervenir sur la demande pour défendre les droits de la commune s'il y a lieu et spécialement sur l'application des titres aux terrains.

Monsieur le Maire a donné lecture au conseil de deux commandements qu'il a reçus par le Ministère de l'Huissier de Mauron d'acquitter une somme approximative de six cent francs, partie des frais mis à la charge de la commune par les jugements rendus contre elle, par les tribunaux de Ploërmel et Rennes. Il a invité le conseil à voter cette somme qui doit être comptée sans retard pour éviter de nouveaux frais.

Le conseil après délibération a été d'avis de voter les sommes nécessaires pour payer les frais incombant à la commune par suite de la perte des procès qu'elle a soutenus contre divers habitants de la commune.



Julie & Constance

Les cloches de l'église Saint Barthélémy de Brignac, dans le clocher depuis 1854, ont été descendues par l'Entreprise Bodet pour leur remise en état, entre autre changement des moutons, des brides en acier et des battants. « Julie » est partie à Trémentine (49) pour restauration en fonderie puis nettoyage et pour « Constance » un nettoyage sur place.

En attendant leur repositionnement, elles ont été exposées dans l'Eglise où les Brignacoises et les Brignacois ont pris plaisir à les découvrir, lire les inscriptions qui ont livrées quelques-uns de leurs secrets, découvrir leur nom, les noms des parrains, marraines ainsi que ceux du Conseil Municipal de l'époque.

Le 16 août elles ont réintégré leur logis et peuvent de nouveau sonner à pleine puissance pour la plus grande satisfaction des habitants de Brignac..

Julie
Jules
Fortunée
de
Brignac



Julie Jules Fortunée de Brignac
1854

(Second Empire, Napoléon III Empereur)

J'ai pour parrain : Jules du Plessis de Grenédan
Et pour marraine : Mme du Plessis de Grenédan
née Julie de Plouer son épouse
G. M. Uguet, desservant
M. B. Ménagé, Maire
P. Josse, adjoint
G. Gastard, Président de la Fabrique –
Le conseil municipal, P. M. Coudé – J. Hervé –
J. Guillard – J. Androuet – L. Chasles – P. Josse –
M. Schier – P. Bonnet – P. Chasles – J. Larelle
Fondue par Paul Havard à Villedieu
Vendue par Madiot de Rennes

288 kg

Constance Anne Mathurine Perrine Marie de Brignac
1854

(Second Empire, Napoléon III Empereur)

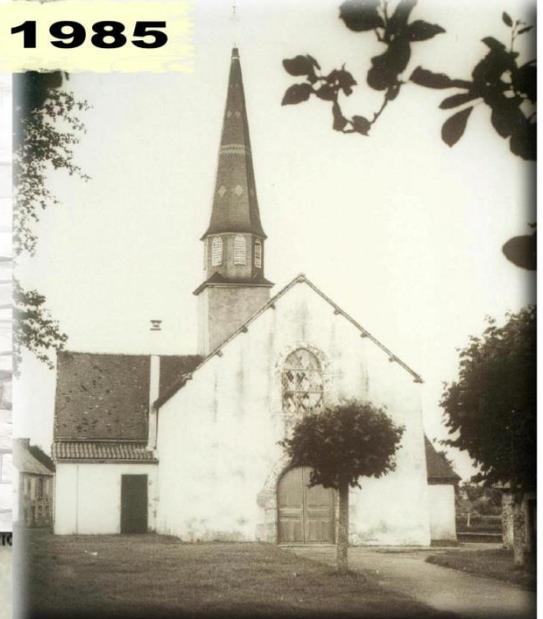
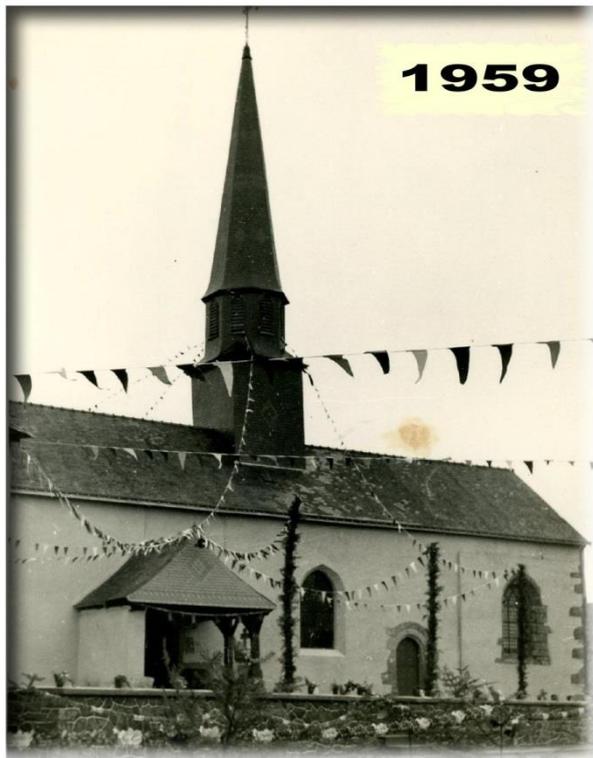
J'ai pour parrain : Pierre Marie Coudé
Et pour marraine : Constance Anne Mathurine Ménagé
G. M. Uguet, desservant
M. B. Ménagé, Maire
P. Josse, adjoint
G. Gastard, Président de la Fabrique –
Le conseil municipal, P. M. Coudé – J. Hervé –
J. Guillard – J. Androuet – L. Chasles – P. Josse –
M. Schier – P. Bonnet – P. Chasles – J. Larelle
Fondue par Paul Havard à Villedieu
Vendue par Madiot de Rennes

209 kg

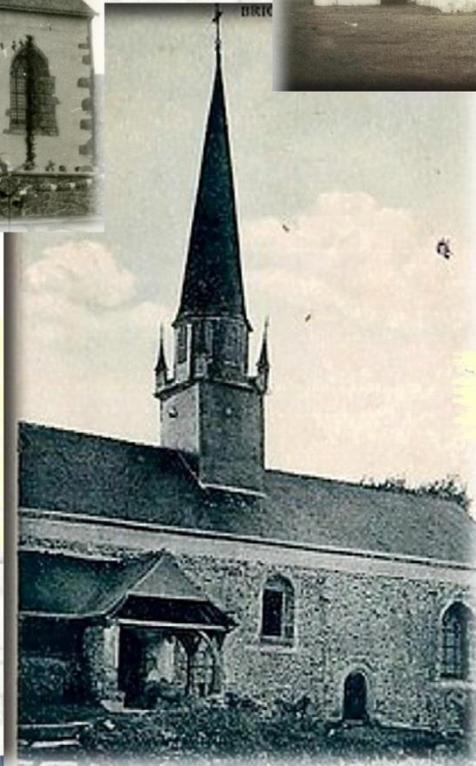
Constance
Anne
Mathurine
Perrine
Marie
de
Brignac



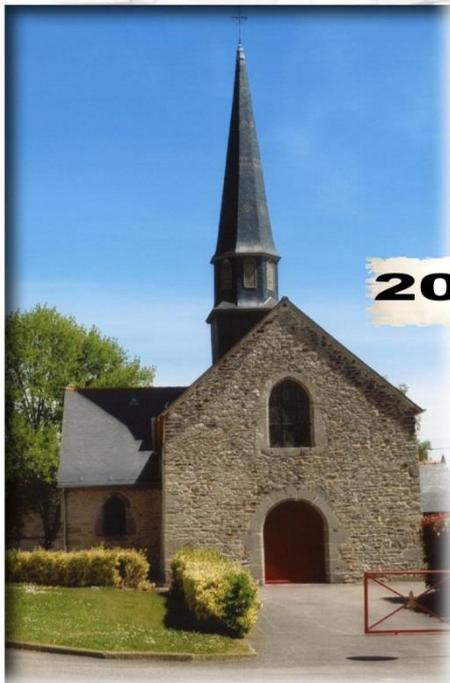
L'Eglise Saint Barthélémy au fil du temps



**le clocher
avec ses
4 clochetons**



vers 1919



Brignac au XIX siècle

Recensement

village de Kerbugand

Année de recensement	Nombre de maisons	Nombre de Familles	Nombre d'individus
1846	7	7	30
1851	?	?	22
1856	6	6	17
1861	9	9	36
1866	9	9	35
1876	10	10	52

village de la Corbinais

Année de recensement	Nombre de maisons	Nombre de Familles	Nombre d'individus
1846	13	13	59
1851	?	?	48
1856	12	12	57
1861	12	12	54
1866	13	13	55

Etat-civil de Brignac, pendant la période du second Empire, sous Napoléon III

Année	Naissances	Mariages	Décès
1852	13	3	9
1853	11	2	16
1854	14	2	8
1855	13	6	17
1856	16	2	15
1857	16	5	21
1858	16	6	11
1859	14	11	16
1860	28	11	21

1861	22	4	16
1862	23	2	13
1863	23	5	28
1864	24	5	19
1865	19	4	13
1866	20	1	11
1867	30	9	23
1868	23	3	35
1869	21	3	19
1870	26	2	11

Recensement	Nombre d'habitants
1846	547
1851	573
1856	519
1861	539
1866	593
1872	628
1876	666

Population de
1846 à 1876

Pourquoi le Sapin est devenu l'arbre de Noël ?

Pas de Noël sans sapin ! Qu'il soit naturel ou artificiel, mais toujours rutilant de guirlandes, il orne toutes les demeures en cette période festive. Mais vous êtes-vous jamais demandé pourquoi est-ce cet arbre là et pas un autre qui a été choisi pour devenir l'arbre de Noël ?

L'Arbre de vie

Assurément le sapin, arbre toujours vert, participe de la symbolique de l'arbre de vie qui jamais ne meurt, et s'auto-régénère, tout en continuant sa croissance. Dès l'origine des temps, la plupart des premiers peuples vouaient un culte à l'arbre de vie, qui représentait pour eux l'axe central de l'univers, autour duquel danse la roue des saisons. Expriment par sa verticalité, le lien entre le ciel "le monde des Dieux", la terre "le monde des hommes" et les profondeurs de la terre, "le monde des ancêtres". Ses racines s'abreuvent à une fontaine magique gardée par les trois divinités qui préside à la destinée de chaque être et qui sont devenues les trois marraines fées, dans le conte de Cendrillon par exemple. L'arbre de vie ne peut mourir puisqu'il porte le monde, et qu'il est lui-même la mesure du monde...



Les Alsaciens sont ceux qui sont restés le plus attachés à la tradition de décorer un arbre, représentant l'arbre de vie, au solstice d'hiver. Pour cela, ils choisissaient un sapin. Cette coutume avait pratiquement disparue, suite à des interdits religieux. Et oui, car cela était considéré comme une coutume païenne. Mais c'est grâce aux Alsaciens qu'elle s'est de nouveau réimplantée progressivement en Europe à partir du XII^e siècle, non sans rencontrer des interdits périodiques. L'Église finit par adopter, non sans réticence, cette coutume populaire. Le sapin n'est donc pas un symbole religieux chrétien, il appartient aux vieilles coutumes populaires. Aujourd'hui le sapin orne chaque foyer rappelant que la vieille année meurt pour donner naissance à une nouvelle ! Mais comment le Sapin est devenu précisément l'arbre de Noël ?

Chut la légende va le raconter maintenant...

La légende du Sapin (conte alsacien)

Autrefois tous les arbres de la forêt conservaient leurs feuilles même en hiver. Simplement pour honorer chaque saison nouvelle, leur feuillage changeait de couleur. A l'approche de l'hiver un petit oiseau était resté seul dans sa forêt natale. Il était bien trop jeune et ses ailes n'étaient pas encore toutes formées pour l'emporter au-delà des mers. Le cœur triste, il avait vu partir sa famille et tous ses amis qui s'étaient envolés juste avant les premiers froids.

Mais comment allait-il survivre à l'hiver ? Tremblant de froid, il est allé demander asile à un gros chêne.

- S'il te plaît, peux-tu m'abriter dans ton feuillage, pour passer les temps froids ?

Mais le chêne refusa : Va-t'en, tu vas manger tous mes glands ! lui dit-il.

La neige maintenant tombait. Le petit oiseau voleta jusqu'au hêtre touffu. Celui-ci le chassa aussi :

- Passe ton chemin ! Vous les oiseaux vous me dépouillez de tous mes faines ! Vous n'êtes que des voleurs et des mendiants !

Le petit oiseau terrifié s'échappa de nouveau et demanda l'hospitalité à un bouleau.

- Va-t'en ! lui cria le bouleau. Je ne veux pas de toi ! Vous les oiseaux vous faites trop de bruit ! Tous les matins vous criez sans cesse et moi je veux dormir tout l'hiver !

Alors le pauvre petit oiseau chassé de toute part, engourdi par le froid, s'est couché dans la neige pour mourir.

Lorsque soudain à quelques pas de là, il voit un sapin qui danse au vent. Il croit même reconnaître un signe de bienvenue. Rempli d'espoir, le petit oiseau se traîna péniblement jusqu'au sapin.

- Viens ami, ne crains rien, je te protégerai ! lui dit le sapin en écartant ses branches, pour lui faire de la place.

Et depuis, chaque matin l'oiseau bien à l'abri du feuillage, chantait sa joie de vivre et le sapin lui, bougeait doucement au rythme des triolets légers.



La veille de Noël, le roi de la forêt, monté sur un grand cerf blanc, à la ramure toute dorée, passa par là. Les animaux l'appellent entre eux "l'homme vert", parce-qu'il a le corps recouvert de verdure et de feuilles de chênes et qu'il est couronné de houx. Le roi de la forêt entendit l'oiseau chanter.

Surpris de voir encore un oiseau en cette période, il se fait raconter toute l'histoire. L'homme vert entra dans une grande colère en apprenant que tous les arbres sauf le sapin, avaient abandonné le pauvre volatile au froid et à la mort. Car s'il est le roi de la forêt, il est aussi celui de tous les animaux. Le roi de la forêt souffla alors un vent terrible sur tous les arbres.

- Puisque vous avez refusé l'hospitalité à un pauvre petit oiseau abandonné, désormais pour vous punir, chaque hiver vous serez tout nu et vous souffrirez du froid et de la neige ! Et toi petit sapin, pour ta générosité, tu resteras toujours vert et tu deviendras en cette période le roi des arbres.

Tous les arbres perdirent leurs feuilles sous la force du vent. Seul le sapin conserva son feuillage. C'est depuis ce temps que le sapin est devenu l'arbre de Noël... le roi de la forêt qui trône dans chaque demeure, pour nous rappeler que la générosité est garante de vie, que sans elle le genre humain n'est pas digne de s'appeler humain. Oui ! Le sapin incarne bien en cette période l'arbre de la vie qui jamais ne périt. La mort n'est que le rythme de cette mélodie infinie et toujours renaissante... qu'on appelle, la Vie ! La vieille année qui meurt donne bien naissance à une nouvelle année pleine de promesses... Joyeux Noël !

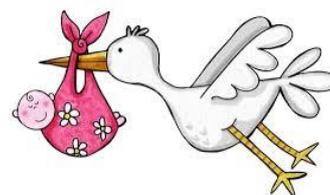
Olivier Perpère



L'Etat Civil 2021

L'Equipe Municipale adresse ses :

Félicitations aux Parents de :



Elyna, Margot, Romy MARTEIL – Née le 25 février 2021 à Rennes

Clara, Lydie, Arlette CORBIERE – Née le 28 juillet 2021 à Ploërmel



Sincères condoléances à la famille de :



Marie, Thérèse BEAUFORT née DEMAY, le 4 février 2021 à Rieux, 89 ans

Eugène, Joseph, Marie BONNET, le 10 février 2021 à Dreux, 85 ans

Paul, Pierre, Louis, Marie LE TARNEC, le 20 février 2021 à Ploërmel, 82 ans

Claude, Jean BRILLAULT, le 1^{er} avril 2021 à Orsay, 84 ans

Maurice, Jean, André MENAGE, le 30 avril 2021 à Le Chesnay, 72 ans

Denise, Marie Simone DESMARET née PEDRON, le 29 juillet 2021 à Caen, 83 ans

Yves, Benjamin, René, Marie MENAGE, le 19 décembre 2021 à Ploërmel, 75 ans



Les Dates à Retenir

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire

Vœux du Maire (salle « le Verger »)
9 Janvier 2022 à 11 h

La cérémonie est annulée

Repas des Chasseurs « à emporter »
6 Mars 2022

Kermesse de l'école Marie-Louise Gastard
3 avril 2022

Lâcher de truites inter-associations
A définir

Elections Présidentielle
10 et 24 Avril 2022

Marché de printemps de
l'école Marie-Louise Gastard
7 Mai 2022

Commémoration du 8 mai 1945
8 Mai 2022 à 11 h 00

Elections Législatives
12 et 19 juin 2022

Repas des Aînés :
25 Septembre 2022

Calendrier Scolaire 2021 / 2022 (zone B)



Noël :

Du vendredi 17 décembre 2021 au soir
Au lundi 3 janvier 2022 au matin

Hiver :

Du vendredi 4 février 2022 au soir
Au lundi 21 février 2022 au matin

Printemps :

Du vendredi 8 avril 2022 au soir
Au lundi 25 avril 2022 au matin

Été :

Le jeudi 7 juillet 2022 au soir



L'Étoile des Bergers



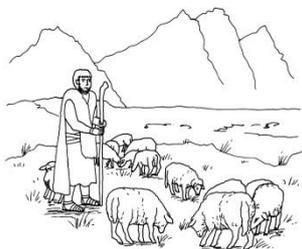
Quand dans la froide nuit, au ciel
Dont les champs infinis s'azurent,
Passa l'étoile de Noël,
De pauvres bergers l'aperçurent.

Laissant là chèvres et moutons,
Prenant crosses et sacs de toile,
Ils dirent aussitôt: Partons!
Et suivirent l'errante étoile.



Des voleurs avaient, à ces fous,
Pendant leur absence funeste,
Pris bien des brebis, et les loups
Dévoraient déjà tout le reste ;

Et l'on se moqua beaucoup d'eux :
« Garder son bien, voilà l'utile!
Pourquoi donc courir, hasardeux,
Après une étoile qui file? »



La nuit, près du fleuve, en secret,
Ils chantaient en chœur, sous les saules,
Et quand un agneau s'égarait,
Ils le portaient sur leurs épaules;

Bons, ils pardonnaient au méchant
Et par un merveilleux mystère,
Ils absolveaient, en les touchant,
Tous les pêcheurs de cette terre.



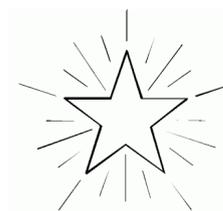
Les autres, amis du repos,
Les prudents et les économes,
Rirent, en gardant leurs troupeaux,
De la démence de ces hommes.

Quand ils revinrent, étonnés,
Contant, comme un fait véritable
Que l'astre les avait menés
Voir un enfant dans une étable,



Mais souffrir et n'avoir plus rien
Contentait ces humbles apôtres;
Le peu qui leur restait de bien,
Ce fut pour le donner aux autres.

Fidèles au divin signal
Qu'ils avaient suivi sans rien dire,
Ils rendaient le bien pour le mal
Et pour outrage un sourire.



Et les autres bergers, pleins d'or,
Dont l'avarice méprisante
Creusait, pour y mettre un trésor,
Des trous dans la chaleur du sable,

Avaient des haines d'envieux
Pour ces pauvres de sainte mine
Qui gardaient au fond de leurs yeux
Un peu de l'étoile divine.



Bulletin Municipal n° 52 – 2^{ème} semestre 2021

Les textes ont été rédigés par :

Armelle, Françoise, Josette, Laurent, Martial, Maryvonne,
Michel, Olivier.

Et les membres des Associations.

Siège Mairie – 1, place du Souvenir – 56430 BRIGNAC

☎ : 02.97.22.80.88

mairie.brignac@wanadoo.fr

Site internet : brignac.bzh

Directeur de la publication : Martial LE BRETON